

Le Calétusien

2021



Bulletin municipal de CHALLET

SOMMAIRE

Mot du Maire	1
Intercommunalité	2
Etat civil	4
Vie scolaire	6
Budget	8
Tarifs communaux	10
Travaux	11
Espace intergénérationnel	12
2021 en images	14
Un mot sur les associations	20
Récompenses chez nos pompiers	21
Pizzas ou hot-dogs	22
Civisme	24
Actes citoyens	25
Sécurité	26
Maison France services / SOLiHa et Chartres Renov’habitat	27
Les autorisations de travaux	28
Taxe d’aménagement / données cadastrales	29
Infos pratiques	30



Rédaction et direction : Hélène DENIEAULT
Maquette et mise en page : Hélène BURGUET
Impression : GRAPHY (69)

Remerciements aux sponsors qui participent à l'édition
de ce bulletin.





Chères Calétusiennes,
chers Calétusiens,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel An rythment la fin de l'année 2021. Elles sont synonymes de convivialité, de bonheur et de retrouvailles avec vos familles et vos proches. Ces mots qui nous rappellent la joie de vivre et la bienveillance si essentielle en cette période incertaine et dans ce contexte difficile.

Accueillons cette nouvelle année avec, toujours autant de prudence et de précautions à tenir dans les actes de la vie quotidienne.

La pandémie de la covid-19 bouleverse nos vies depuis bientôt deux ans. Nous nous adaptons constamment au gré des contraintes sanitaires.

Cette année, la vie "normale" a essayé de reprendre son cours et des animations ont pu être organisées avec la plus grande vigilance.

Je souhaite remercier les habitants qui respectent toutes les recommandations dans un esprit citoyen, chacun faisant preuve d'une grande capacité de résilience. Et notre jeunesse est formidablement forte. Continuez à prendre soin de vous, de ceux qui vous sont chers et de préserver votre santé.

Malheureusement, cette année, certains investissements n'ont pu être réalisés pour des raisons indépendantes de notre volonté (fournitures et matières premières non disponibles, calendriers des entreprises serrés...), mais le plus important : l'espace intergénérationnel a pu voir le jour pour le bonheur de nos enfants et des parents ! Ce lieu de rencontre et de jeux est celui de tous les Calétusien(ne)s.

Sans les accompagnements financier et technique de nos partenaires (Chartres Métropole, le Conseil départemental, la CAF et l'Etat), celui-ci n'aurait pas vu le jour aussi vite. Un grand merci également à tous ceux qui se sont associés à notre projet :

entreprises, conseillers, agents communaux... L'occasion de souligner l'investissement de chacun. Certes, il n'est pas terminé et notre objectif est de finaliser cet espace en 2022 en y apportant le mobilier (tables, bancs...), les aménagements paysagers (hôtel à insectes, panneaux pédagogiques, arbustes...) nécessaires au bien-vivre ensemble.

Votre demande, légitime, sur la sécurité routière a permis de mettre en place un groupe de travail. Certains essais ainsi que de nouveaux aménagements ont été mis en place. Mais la vitesse, ce fléau que rencontre toutes les communes, est difficile à maîtriser.

Nous espérons réaliser les travaux et investissements reportés et pouvoir maintenir ce bien-être qui nous anime à Challet en apportant des services, comme l'installation d'un distributeur à pain en janvier prochain et des nouvelles animations et manifestations. Nos acteurs de la vie communale et nos bénévoles y œuvrent activement.

J'espérais vous donner rendez-vous avec l'ensemble du Conseil Municipal à la traditionnelle cérémonie des vœux qui devait se dérouler le samedi 22 janvier prochain. Malheureusement, celle-ci est de nouveau annulée en raison des conditions sanitaires imposées.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une belle année 2022 pleine d'espérance, de bonheur et le meilleur pour vous et vos proches.

Votre Maire,
Hélène DENIEAULT

*Bien cordialement,
H. Denieault*

La Conférence des maires

Réunissant les 66 maires des communes membres de Chartres métropole, ce comité se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

Les compétences et les « satellites »

Le Code général des collectivités territoriales impose aux communautés d'agglomération certaines compétences. La collectivité peut alors exercer des missions de service public complémentaires, en cohérence par exemple avec l'évolution de son territoire.

Chartres métropole a des compétences obligatoires comme le développement économique, l'habitat, la lutte contre l'incendie et secours, l'aménagement de l'espace communautaire... et optionnelles comme l'eau, la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire...

On recense actuellement 17 structures satellites à l'échelle de l'agglomération : Chartres Métropole Habitat, Chartres Développements Immobiliers, Chartres Aménagement, Chartres Métropole Transports, Chartres Métropole Energies, Chartres Métropole Eau, Chartres Métropole Assainissement, Chartres Métropole Innovations Numériques, Chartres Métropole Evénements, Chartres Métropole Spectacles, Synelva Collectivités, C'Chartres Tourisme, Chartres Métropole Restauration, Chartres Métropole Traitement et Valorisation, la Maison des entreprises et de l'emploi et la Mission Locale de l'arrondissement de Chartres.

➔ Retrouvez toute l'actualité sur le site internet et sur le magazine Votre Agglo distribué dans vos boîtes aux lettres.



Un mot sur l'enfance-jeunesse :

11 ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) sont comptabilisés sur notre territoire. Chaque enfant peut être inscrit dans l'un ou l'autre de ces accueils de loisirs communautaires.

Amilly, Bailleau-l'Evêque, Bouglainval, Dammarie, Jouy, Maintenon, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-Les-Aubées, Saint-Prest, Sours.

Les inscriptions se font auprès des PEP28, à qui, la gestion de la compétence enfance jeunesse de Chartres métropole a été confiée.

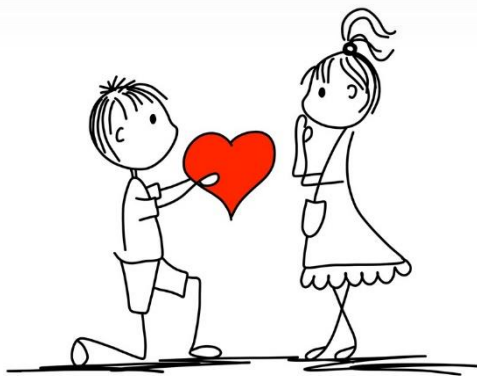
➔ Site pour renseignements et tarifs -> <https://www.lespep28.org/accueil-de-loisirs-3-11-ans-chartres-metropole/>

Des espaces jeunes, des PIJ (Points Information Jeunesse) sont également à disposition de nos jeunes sur le territoire de Chartres métropole.

Enfin, Chartres métropole dispose également d'ateliers d'éveil Relais Petite Enfance RPE (ex. Relais Assistants Maternels RAM) sur certaines communes. Les sites les plus proches de notre commune sont ceux de Dangers, Bailleau-l'Evêque... Pour tout renseignement, contacter leur bureau à Chartres au 02.36.67.30.20.

Naissances

- Loan MAILLIER VANDEWALLE le 6 février
- Malo MAILLIER VANDEWALLE le 6 février
- Safiya NGUYEN VAN NHAN le 10 mai
- Paul BEUVAIN le 5 juillet
- Noam BOURDEAU le 23 août
- Joy DA SILVA le 25 août
- Augustin GAGNOT le 18 septembre
- Marius LAZARDEUX le 29 septembre



PACS

Hugo LECOQ
et
Laurie BRANCO
le 28 mai 2021

Décès et inhumations

- Monsieur Germain MELIN le 2 janvier
- Monsieur Américo GONÇALVES JERONIMO le 1^{er} février
- Madame Madeleine ODIE le 31 mars
- Madame Simone OLLIVIER le 17 août
- Monsieur René RIVAUD le 5 septembre
- Monsieur Nicolas BORDÉ le 1^{er} décembre



Même pas mal

Pas besoin de souffrir pour être belle!



Soins du visage, épilation, beauté des mains et des pieds, maquillage, teinture de cils et sourcils, pose de faux ongles et capsules et de vernis semi-permanent

Sur Rendez-vous au 06 33 41 52 71

- Chez vous
- Chez moi, 24 rue de la République
28300 Challet
- Chez Coiffure Sylvie, 4 rue de l'Eglise
28130 Hanches

Violette Ortoré
24, rue de la République
28300 Challet

N° Siret: 82834808600012



Boutique à la ferme

Fruits et légumes de saison cultivés naturellement & produits du terroir.

Du mardi au vendredi 15h-19h
Samedi 9h-12h30

1 rue des fontaines, Minières,
28210 LE BOULLAY THIERRY
www.lepotagerdediane.fr



Food Truck



CHALLET

.....

Les mercredis semaine impaire à partir de 18h

Pensez à commander au 06 65 64 95 26

Retrouvez la pizza du mois et la carte
sur le site internet de la commune de Challet,
Facebook et Panneaupocket.

Tony Pizza



Le Restaurant



Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
et tous les vendredis soirs

OG. TRAITEUR

Organisation complète
de vos repas et réceptions

Produits
Terres d'Eure & Loir

47 rue du Docteur Taugourdeau
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

02 37 65 29 40 - 06 65 08 86 21

olivier.gloux0873@orange.fr / <http://www.og-traiteur-28.fr>

SIRET : 515 069 458 00013



Vie scolaire

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers (**SIRPEC**) est constitué de 4 communes (Clévilliers, Challet, Briconville et Fresnay-le-Gilmert).

Président : Alain BELLAMY, maire de Clévilliers

Vice-Présidente : Hélène DENIEAULT, maire de Challet

Des réunions ont lieu régulièrement avec les élus représentant les 4 communes. Les maires étant membres de droit.

Pour Challet : les 3 délégués titulaires sont Hélène DENIEAULT, Christophe LE NINAN, Jennifer LEGAZ et le délégué suppléant Dimitri TACHAT

Contact : Mairie de Clévilliers au 02.37.23.96.22 et mairie.clevilliers28@gmail.com



L'école compte 206 élèves répartis en 8 classes. Des effectifs en hausse ! Concernant notre commune, 19 de nos enfants sont scolarisés en maternelle et 24 le sont en élémentaire. A noter, notre participation financière varie entre 64 000 et 78 000 euros par an. En effet, chaque commune budgétise une somme afin d'assurer ses services et le fonctionnement selon une clef de répartition prenant en compte la population ainsi que le nombre d'enfants inscrits.

Elle dispose des services nécessaires comme la restauration, la garderie du matin et du soir, l'étude dirigée et le ramassage scolaire.

Directrice : Isabelle DAMY

Contact : Ecole de Clévilliers au 02.37.23.90.38



Un mot sur l'APE (l'Association de Parents d'Élèves) :



Une association présente et très active. Les bénévoles organisent des manifestations et des ventes tout au long de l'année afin d'aider au financement de certains projets et matériels éducatifs et pédagogiques. Merci à tous les parents qui participent aux actions organisées et tous nos encouragements à l'équipe de l'APE pour leur énergie et leur investissement au quotidien !

Contact : ape.ecole.clevilliers@gmail.com



En raison des lois sur la liberté et la protection du droit à l'image, les photos de classe ne sont plus publiées, certains parents n'autorisant pas leur publication.

Départs :



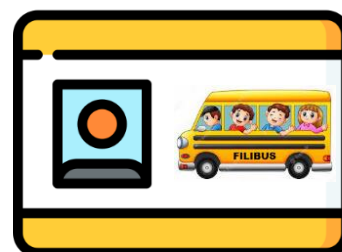
Jocelyne CHASLIN,
ATSEM, de nombreuses années à l'école de Clévilliers, bien connue des enfants et des parents a été mise à l'honneur lors d'un instant. En effet, l'heure du départ à la retraite a sonné ! L'occasion de retracer sa longue carrière et de saluer son professionnalisme. Nous lui souhaitons une belle continuation auprès des siens.



Corinne SOYER,

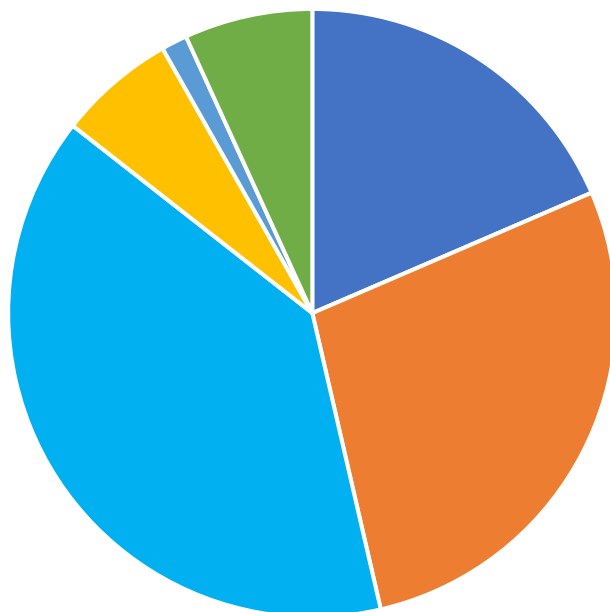
Secrétaire de mairie, a rejoint la commune de Favières depuis septembre 2021. Nous lui souhaitons un plein épanouissement dans ses fonctions et la remercions

chaleureusement pour son accueil à la mairie et à l'agence postale de Clévilliers. Un agent du service public important pour nos administrés, remplacé par Valérie ROUXEL à qui nous souhaitons la bienvenue.



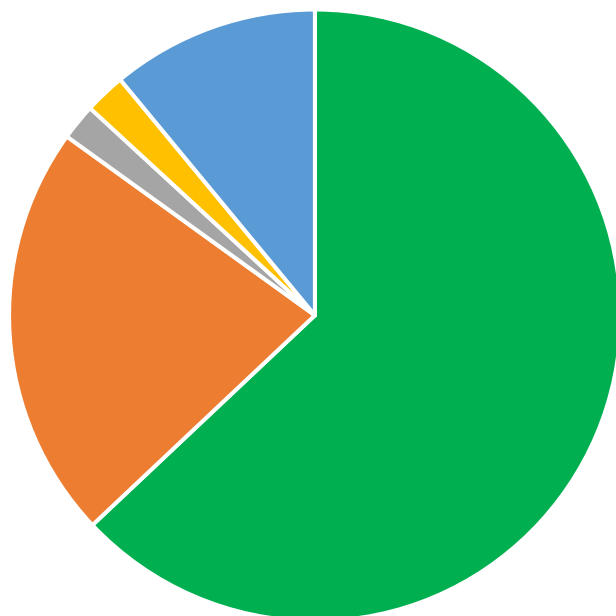
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 231 460 €

- Charges à caractère général
- Charges de personnel et Frais assimilés
- Autres charges de gestion courante dont SIRPEC 64 000 €
- Attribution de compensation
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

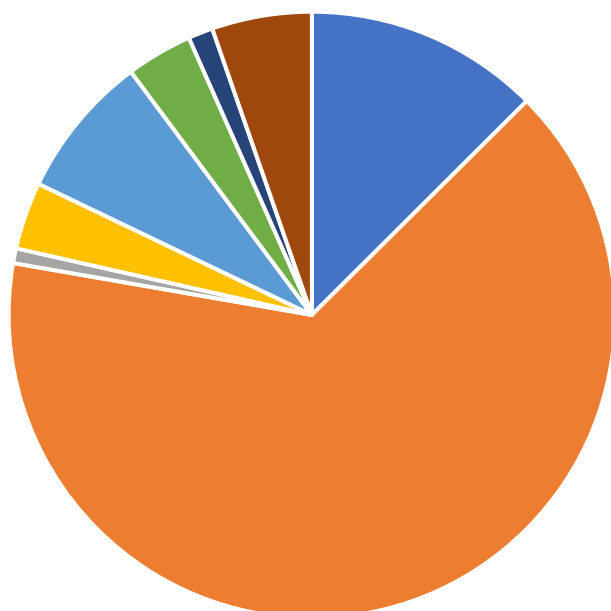


RECETTES DE FONCTIONNEMENT 231 460 €

- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations
- produits des services et du domaine
- Location salle et loyer logement communal
- Résultat de fonctionnement reporté

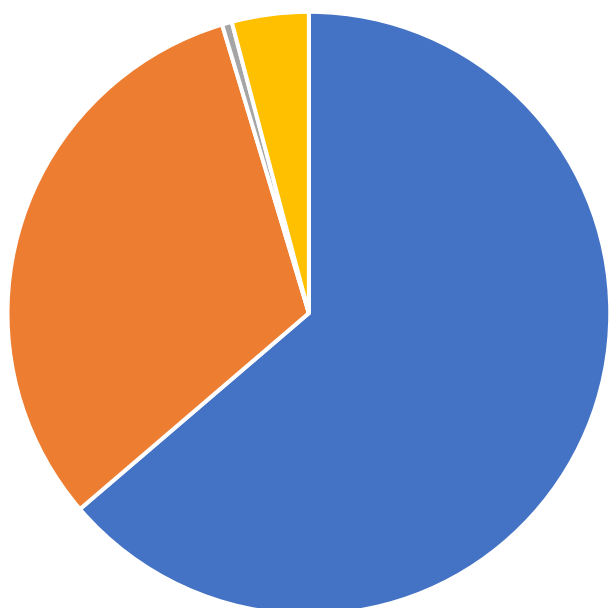


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 208 205 €



- Emprunts
- Espace intergénérationnel
- Porte mairie
- Porte atelier
- Equipement tracteur
- Volets logement communal
- Cimetière
- Réfection rue des Trois Détours

RECETTES D'INVESTISSEMENT 208 205 €



- Subventions
- Dotations
- Virement de la section de fonctionnement
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Tarifs communaux

Salle communale



Capacité maxi de la salle : 70 – 80 personnes

Coût de location de la salle :

• **Tarifs commune :**

Week-end (2 jours) :

200 € du 1^{er} mai au 14 octobre

250 € du 15 octobre au 30 avril

Journée en semaine :

50 € du 1^{er} mai au 14 octobre

60 € du 15 octobre au 30 avril



Rappel : à partir de la troisième réservation, le tarif "hors commune" sera appliqué.

• **Tarifs hors commune :**

Week-end (2 jours)

300 € du 1^{er} mai au 14 octobre

350 € du 15 octobre au 30 avril

Journée en semaine

80 € du 1^{er} mai au 14 octobre

90 € du 15 octobre au 30 avril



La location de la salle est une recette pour la commune, aussi il est important que les Calétusiens respectent le règlement interdisant le **prête-nom**.

• **Cautions :**

- Caution couvrant les locaux, le matériel et le non-respect du règlement d'utilisation de la salle : 500 €
- Caution ménage : 80 €

• **Location du vidéoprojecteur : 30 €**

• **Location de vaisselle :**

Ensemble repas : 1,50 €

1 couteau, 1 fourchette, 1 cuillère à café, 1 cuillère à soupe, 2 assiettes plates, 1 assiette à dessert, 1 tasse, 1 verre à pied, 1 flûte.

Ensemble vin d'honneur : 0,50 €

1 verre à pied et 1 flûte à champagne

(Possibilité de louer la vaisselle à l'unité)

Cimetière

- | | |
|----------------------------------|-------|
| - Concession trentenaire | 160 € |
| - Concession cinquantenaire | 250 € |
| - Concession trentenaire caverne | 160 € |



Travaux

- Le principal investissement s'est porté sur la réalisation de l'espace intergénérationnel (Cf page 12).
- Changement de la porte arrière de la mairie.



Après une année difficile pour les entreprises, certains investissements et achats n'ont pu être réalisés et sont donc reportés en 2022, comme :

- Le changement des volets au logement communal,
- La remise en état de la rue des Trois Détours,
- L'achat d'un godet et d'une lame pour le tracteur communal,
- Le remplacement de la porte de l'atelier communal.



Boulangerie-Pâtisserie-Épicerie

AU PAIN
MAISON

Bailleau-L'évêque

Ouvert

Du mardi au vendredi
de 7h à 13h30 et de 16h à 19h45

Le samedi de 7h30 à 19h45

Le dimanche et jours fériés
de 7h30 à 13h

Prochainement à Challet
Distributeur à pain
(derrière la salle communale)

10 rue des tilleuls 28300 Bailleau l'évêque
02 37 22 93 33

Espace intergénérationnel

Un projet demandé et attendu !

Le terrain de sport précédent, qui se trouvait sur l'actuel espace intergénérationnel, n'offrait pas de bonnes conditions de jeux à nos jeunes footballeurs et basketteurs. De plus, les habitants nous interpellaient sur le besoin d'avoir une vraie structure de jeux pour les enfants du village. Nos assistantes maternelles souhaitaient également des jeux plus accessibles. Il est vrai que tout cela manquait sur notre commune. L'idée de réunir petits et grands sur un endroit de la commune a germé !

La consultation a pu débuter en distribuant dans toutes les boîtes aux lettres des questionnaires à remplir et vous avez été très nombreux à y répondre favorablement, à apporter des suggestions sur ce projet, qui certaines, d'ailleurs, ont été prises en compte.

Se sont suivies les consultations auprès des entreprises et les offres se sont affinées. Des présentations ont été faites au conseil municipal et les administrés étaient informés de l'avancée par le biais de nos différents outils de communication (panneau d'affichage, site internet, Panneaupocket, boîtes aux lettres...). En effet, les confinements et recommandations de précautions sanitaires ne nous permettaient pas d'agir autrement. Merci à celles et ceux qui, néanmoins, nous contactaient pour échanger sur ce sujet car, la Municipalité, est, et a toujours été, à l'écoute.

Le city s'est concrétisé et a été ouvert en été, ainsi qu'une table de ping-pong, un jeu pour les petits. Par contre, le terrain de pétanque a, quant à lui, ouvert qu'en novembre.

En effet, d'un commun accord, la Municipalité s'étant engagée à réaliser un mur végétal, celui-ci n'a pu être terminé qu'à l'automne où les plantations ont pu se faire. Cette séparation garantit une tranquillité aux riverains et de bonnes conditions d'utilisation aux familles et aux joueurs.

Cette dépense non prévue mais prioritaire et nécessaire au bien-être de tous, a fait reporter d'autres aménagements tels que l'installations de tables, de bancs, d'hôtel à insectes, d'un porte-vélo..). Mais, ne vous inquiétez pas tout cela sera budgétisé pour 2022 et cet espace sera finalisé.

Mme le Maire remercie les conseillers et agents communaux qui se sont associés activement à cette réalisation.



place aux jeux et à la détente en
famille et entre amis !

Espace intergénérationnel



Montant des travaux : 102 300 € HT



20 400 €



30 000 €



25 900 €



Merci à Clément GAGNOT et Valentin LELIEVRE nos 2 jeunes calétusiens qui ont participé à la construction du city auprès de l'équipe d'Agorespace sous une météo bien capricieuse et pluvieuse !



La crise sanitaire a, de nouveau, empêché l'organisation de certaines manifestations et animations (cérémonie des vœux, vide-greniers, chasse aux œufs...). Mais pour la santé de tous, il était primordial de respecter les protocoles et de ne pas faire d'imprudences. Le plus dur est derrière nous et espérons revivre pleinement les traditionnels moments de fêtes sur notre village.

- Commémoration du 8 mai :

Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts et Madame le Maire a donné lecture du message du Ministère des Armées. A nouveau, une cérémonie sous protocole stricte.



- Nettoyage de l'Agglo :

Préservons notre environnement.

Le 5 juin, les participants se sont retrouvés devant la mairie. Après la distribution de gants et de sacs fournis par Chartres métropole, le ramassage a pu commencer. Les déchets se trouvaient majoritairement aux abords du village, près de la RN154.

Un verre de l'Amitié a été servi en plein air en même temps que la distribution des petites récompenses.



Bravo et merci pour votre participation à cette belle action.



- Bus numérique :

Nous avons accueilli le bus numérique Centre Val de Loire le 18 juin 2020 sur le parking situé derrière la salle communale.

Le nombre d'inscrits avait été divisé par deux, malheureusement, en raison du contexte sanitaire. Mais les participants gardent un excellent souvenir de cet atelier numérique, sur place.

Ils ont pu poser leurs questions au formateur professionnel et aborder différentes thématiques (démarches sur internet, utilisation de certaines fonctions informatiques et numériques, les outils de communication...) avec une envie à la fin : renouveler l'expérience !



- Elections départementales :

La Municipalité remercie les habitants qui se sont rendus disponibles les 20 et 27 juin, pour tenir le bureau de vote. En raison du contexte lié à la COVID19, le bureau de vote avait été déplacé et installé à la salle communale.



- Fête autour du city :

Après cette période compliquée en raison du contexte sanitaire, il était important de se retrouver ! L'ouverture du city, le 11 juillet, a permis aux habitants de partager un grand moment de convivialité tant attendu autour de l'espace intergénérationnel. Un apéritif offert où les participants ont pu déguster la bière locale « l'Eurélienne ».

L'occasion, à la Municipalité, d'expliquer la 1^{ère} tranche réalisée et d'annoncer les travaux futurs.

Ce fut une belle journée !

Un après-midi de jeux, de discussions où de nouveaux habitants et Laurent de la Fringale se sont présentés. En effet, ce nouveau foodtruck, qui propose burgers et hotdogs, a fait la connaissance des calétusiens(nes) en ce jour de fête avant de les retrouver les semaines paires !



- Après-midis récréatives : les jeudis

Pour ce nouveau rendez-vous, quelques bénévoles du CDF vous attendaient à la salle communale avec des jeux de cartes et de société depuis septembre.

Un moment pour rompre l'isolement, passer un moment convivial ou tout simplement pour échanger en ces temps compliqués avec les gestes barrières toujours de rigueur et du gel hydroalcoolique à disposition. Mais en raison du contexte sanitaire, ces jeux ont été suspendus.

L'équipe se donne du temps à la réflexion quant à la pérennité de cette activité.



- Concours de pétanque :

Le dimanche 26 septembre a eu lieu le traditionnel concours de pétanque du comité des fêtes, cette année, décalé en septembre (au lieu de juin) en raison du contexte sanitaire incertain.

Une 1ère pour la nouvelle équipe renouvelée de plus de la moitié !

Après vérification des passe-sanitaires, les inscriptions ont commencé à 13h30.

En doublette : 16 équipes inscrites soit 32 participants. Avec une météo mitigée, c'est plutôt un bon résultat ! Un beau dimanche convivial comme nous les aimons sur Challet.

Famille, amis, enfants et adultes se sont retrouvés sur les différents terrains de pétanque de la commune.

Une buvette était installée pour le bonheur des participants.



1 - MARAS Alexandre et CAPEL Eric
2 - FROGER Cédric et BORGES José
3 - BOIS Daniel et BOIS Sylvie

Le plus jeune participant :
LE NINAN Nohan



- Visite des Naturéliens :

"Ici commence la mer, ne jetez rien" : voici ce que vous pouvez voir d'inscrit sur la chaussée près des caniveaux, bouches d'égout ou avaloirs.

Message pédagogique destiné à la population (grands et petits) pour rappeler qu'on ne jette pas des ordures et mégots dans les égouts et caniveaux.. ils vont directement polluer l'eau, notre ressource la plus précieuse.

Merci à l'association « Les Naturéliens ».



- Halloween :

Une soirée réussie ! Merci au comité des fêtes et aux participants. Tous se sont bien amusés.

Après la récolte de bonbons dans le village, petits monstres et petites sorcières se sont retrouvés à la salle communale pour se déhancher sur des rythmes endiablés.

Une séance photo a débuté la soirée.

L'occasion de récompenser les gagnants du jeu concours qui ont été :

1 - Alix & 2 - Lenzo pour les petits diabolotins.

1- Louane & 2- Lilou pour la catégorie des plus grands.

Même si tous les enfants sont répartis gâtés.



- Concours de Pétanque organisé par SLC :

Le 6 novembre, la section pétanque de SLC a organisé un concours à Bailleau l'Evêque. Une réussite pour le Président Frédéric BORGES et ses bénévoles : 47 équipes constituées qui ont joué jusqu'en début de soirée !

Merci à cette commune pour le prêt de ses terrains de pétanque.



- Banquet du 11 novembre

Les Anciens de Challet et de Clévilliers se sont réunis cette année à la salle des fêtes de Clévilliers. Un grand bonheur de se retrouver autour de ce traditionnel événement.

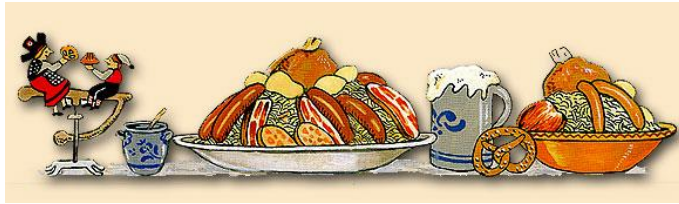
Un peu moins nombreux... reconnaissons-le. Les pompiers étaient absents également.

Nous avons eu une pensée pour nos aînés qui n'ont pas pu partager ce moment avec nous.



- Soirée choucroute

Organisée par SLC, la soirée a réuni une cinquantaine de convives, le 20 novembre à la salle communale.

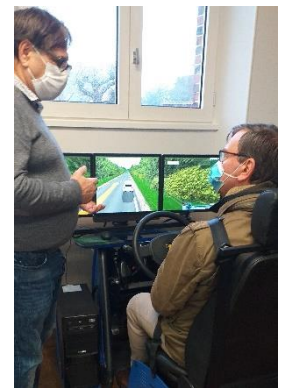


- Ateliers sécurité routière :

En partenariat avec la municipalité et la préfecture, des ateliers comme les simulateurs 2 et 4 roues se sont déroulés le 3 décembre.

Des ateliers très intéressants pour tous ! Une classe de CM2 en a bénéficié, les jeunes ont apprécié. Les adultes tout autant.

Un grand merci aux habitants qui sont passés les voir ce vendredi après-midi à la salle communale. Par la même occasion, nous remercions tous les bénévoles qui œuvrent pour la sécurité de tous et pour leur intervention.



- Balade thermographique

Dans le respect des recommandations sanitaires, la balade thermographique a pu avoir lieu. Les habitants l'attendaient. La précédente ayant été annulée en raison de la pandémie.

Une dizaine de participants et six clichés réalisés, c'était parfait ! A l'issue, des échanges intéressants ont eu lieu à la salle communale.

Merci SOLiHa et Chartres Renov'habitat pour cette présentation !



- Distribution des colis de fin d'année :

Le samedi 11 décembre, Madame le Maire accompagné du 1er adjoint, M. Christophe LE NINAN sont partis à la rencontre de leurs aînés.

Une cinquantaine de colis de fin d'année ont été distribués aux habitants de notre commune de 65 ans et plus.

Des moments d'échanges toujours intéressants et touchants.

Merci à M. Etienne HUET qui a accepté de prendre une petite photo et pour son accueil toujours aussi chaleureux.



- Un week-end festif !

L'esprit de Noël était bien présent ce week-end des 18/19 décembre.

Le 1er marché de Noël a réuni 6 exposants en extérieur et 14 à l'intérieur de la salle communale.

Le superbe accueil et la solide organisation ont donné l'envie aux professionnels de revenir pour le plus grand plaisir des bénévoles du comité des fêtes.

Les habitants ont apprécié ces odeurs sucrées et salées à ce moment de l'année.

Ces retours positifs sont les plus beaux encouragements. Merci à tous pour leur investissement !



Le lendemain, l'équipe du comité des fêtes attendait les familles pour le spectacle de Noël offert aux enfants. "Dolly et Mr Poubelle" a sensibilisé les petits sur l'environnement et le tri. Un joli décor, une marionnette, des acteurs sympathiques ont alimenté 1h de spectacle.

Une distribution de chocolats a clôturé l'après-midi en présence du Père Noël.



*En raison du contexte sanitaire, le goûter n'a pu avoir lieu.

Un mot des associations

Comité des fêtes :

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 2 juillet à la salle communale. Un nouveau bureau présidé par Violette ORTORE et une équipe renouvelée de plus de la moitié. Des nouvelles activités verront le jour courant 2022, laissons-leur l'exclusivité de vous annoncer leurs surprises !

Sports et Loisirs Calétusiens :

En plus de l'aïkido et de la gestion de la bibliothèque, l'association cherche à se diversifier.

- une nouvelle activité a vu le jour : la marche. Pour plus d'infos, contacter Philippe et Murielle WOIVRE. Ils organisent une marche autour de notre commune, les samedis matins.

- Pétanque : Des licenciés de SLC section pétanque se sont rendus au championnat de France catégorie Pétanque UFOLEP.

Après s'être qualifiés à Luray, nos joueurs ont eu la fierté de représenter notre commune aux couleurs de l'association à St Etienne (42)



Ici sur la photo (de gauche à droite) :
Véronique MENAGER, Jean-Paul MENAGER, Michel LATIMIER,
Frédéric BORGES (président de la section), Pascal LATIMIER,
Cédric FROGER, Fabien BILLARD, Patrice DENIEAULT,

Association des Familles Rurales :

La marche de l'AFR Clévilliers-Challet-Briconville, au profit du Téléthon de Clévilliers, a eu un franc succès ce samedi matin 11 décembre malgré le froid.

118 € ont été collectés. Merci aux participants pour cette belle action.

Les membres du bureau de l'association remercie Marine, ambassadrice du Téléthon 2020 et originaire de Clévilliers, d'avoir pu être parmi nous.

Au retour, une collation a été offerte aux marcheurs.



Récompenses chez nos pompiers

Des médaillés et gradés chez nos pompiers !

Pas de Ste-Barbe en raison du contexte sanitaire et des recommandations, une cérémonie s'est donc déroulée simplement à l'arsenal en petit comité, le 18 décembre.

L'occasion de saluer, de nouveau, le dévouement des pompiers professionnels et volontaires, et de remettre des récompenses.

En présence du Capitaine COEURJOLY, Chef de centre de Lucé, du Lieutenant MOULIN, Chef de service formation, des maires de Challet et de Clévilliers, d'élus et des proches des pompiers, des médailles et galons ont été remis.

- Médaille d'ancienneté pour 30 ans de service au Caporal chef Joël FRISON,
- Médaille d'ancienneté pour 10 ans de service au Caporal chef Julien LEGRAND,
- Médaille à l'Adjudant chef Didier AUDUREAU pour ses 10 ans en tant que chef de centre des pompiers de Challet-Clévilliers,
- Galons de Caporal pour Kévin POUSSAIN.



Mot de Mme le Maire :

"Félicitations aux médaillés et aux gradés ! Merci aux personnels des centres, à tous les pompiers pour leur dévouement, leur engagement quotidien et leur grande disponibilité au service de nos administrés et pour le bien de tous.

Une pensée à leurs familles respectives qui les soutiennent dans leurs engagements".

Pizzas ou Hot-dogs ?

Les vendredis semaines paires :

Envie d'évasion ? Les États-Unis vous font rêver ? À défaut de pouvoir voyager, direction Challet : depuis juillet durant les semaines paires, un food-truck s'est installé sur notre commune. Au menu : burgers, hotdogs et frites !

Et c'est Laurent qui régale les gourmands.

Depuis le mois juillet, les curieux affluent. « On ne pensait pas attirer autant de monde. La départementale est très passante. Les gens sont super et apprécient notre présence. Et ils repartent ravis ». Il faut dire qu'à la Fringale, les portions sont généreuses.

« On a des menus à partir de 7 € pour les enfants et 11 € pour les adultes, ainsi qu'une formule pour les enfants. La viande est d'origine française. Lorsqu'on a lancé le concept, on cherchait à se démarquer. On n'a même pas eu besoin de faire de la pub. Avant même de créer une page Facebook, notre présence a été relayée et partagée généreusement sur les réseaux sociaux et par la municipalité. » déclare Laurent.



Les mercredis semaines impaires :

Dans son Foodtruck, Benjamin confectionne des pizzas cuites sur pierre

Ses pizzas, Benjamin les prépare avec des ingrédients frais. « Le plus difficile, c'est de choisir », réplique une cliente venue chercher son dîner. Il faut dire qu'en plus des traditionnelles pizzas, notre pizzaiolo propose des pizzas du mois en mettant en avant des produits de saison. Il façonne la pâte à la main, l'étale puis la garnit généreusement avant de l'enfourner. Quelques minutes plus tard, elle est prête à être emportée et à déguster.

« J'avais envie de donner de la vie dans le village un mercredi sur deux (semaine impaire). J'ai toujours aimé la cuisine et le contact », déclare Benjamin avec sourire.

Même s'il honore ses commandes au mieux, il est toujours préférable de réserver à l'avance au 06.65.64.95.26

**Tous travaux
de Menuiserie**

Fenêtres
Volets
Portails
Bois
Pvc
Alu



**Agencement
sur mesure**

Intér / Exter
Cuisines
Parquets
Terrasses
Isolation
Cloison

Dimitri TACHAT

2, rue Gauvaine - 28300 CHALLET

Tél. 02 37 33 07 45 - Port. 06 89 51 05 18

e-mail : contact@menuiserie-tachat-agencement.com

www.menuiserie-tachat-agencement.com



**HOT-DOGS AMERICAINS
BURGERS
SNACK**

CHALLET

Les vendredis des semaines paires
Parking derrière la salle communale

Laurent : 06 60 86 18 41



Circule à Challet le mardi vers 13h00



Présent également à :

- Lèves (parking Coccinelle) tous les vendredis
- St Prest tous les samedis matins
- Gallardon les mercredis matins



Assainissement,
branchements,
travaux de voirie,
viabilisation,
aménagements extérieurs...

ANSEAUME T.P.

Terrassement

06 09 49 77 27

28170 SERAZEREUX



www.ansaumetp.fr

Rappels :

Entretien des trottoirs :

La Municipalité rappelle que, par Arrêté Municipal du 29/06/2010, il est fait obligation aux propriétaires ou locataires de propriétés bâties ou non bâties de maintenir leur trottoir en bon état de propreté. A terme, si cet arrêté n'est pas respecté, la municipalité fera intervenir l'agent communal et facturera le temps passé.

En effet, des habitants se plaignent du manque d'entretien de certains abords de maison. Notre commune mérite mieux que cela.



Brûlage interdit des déchets :

Comme le stipule l'Arrêté Préfectoral du 29 juillet 2013, nous rappelons que le brûlage à l'air libre, des déchets ménagers (cartons, plastiques, pneus...) ainsi que des végétaux, par les particuliers sur leur propriété, est interdit tout au long de l'année. Ainsi, il est formellement interdit d'allumer des feux sur le territoire de la commune de CHALLET. La déchetterie de Pierres ainsi que celles de Chartres Métropole (Champhol, Chaunay, Dammarie et Saint-Aubin-des-Bois) sont à votre disposition.

A noter que la benne de déchets verts est présente l'été sur Fresnay-le-Gilmert.



Déjections canines :

Le nombre croissant de compagnons à 4 pattes en promenade augmente les déjections sur les trottoirs et les allées. Nous comptons sur votre sens du civisme pour les ramasser.

Nuisances sonores :

L'Arrêté Préfectoral N° 2012247-0004 du 3 septembre 2012 règlemente les nuisances sonores.

L'utilisation des tondeuses thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Tapage nocturne :

Entre 22 heures et 7 heures du matin les bruits ou tapage nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende.



Entretien des haies :

Les arbres, les haies, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine. A défaut d'exécution des opérations d'égaleage des arbres ou racines les propriétaires riverains ou leurs représentants seront mis en demeure de procéder à leur retrait.

En cas de mise en demeure non suivie d'effets, le Maire pourra poursuivre les administrés en faute.



Ramassage des ordures ménagères – La Vallée Bouin :

Pour un ramassage efficace et sécurisé, il a été demandé aux habitants de la Vallée Bouin de regrouper leurs containers à l'entrée de l'impasse. De plus, les véhicules stationnés ne doivent pas gêner les manœuvres des véhicules de service. Le non-respect de cette consigne entraînera l'absence de ramassage.



Le recensement des jeunes

Le recensement est obligatoire et doit être réalisé dans les trois mois suivant le 16^{ème} anniversaire,

Rendez-vous à la mairie du domicile muni des pièces suivantes :

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile

L'attestation de recensement est obligatoire pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



Plus d'informations : www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete



Le recensement entraîne l'inscription d'office sur la liste électorale.



Les élections en 2022

Les prochaines élections seront l'élection présidentielle en avril 2022 et les élections législatives en juin 2022.

ELECTION	DATES
Election présidentielle	1er tour : 10 avril 2022 2d tour : 24 avril 2022
Elections législatives	1er tour : 12 juin 2022 2d tour : 19 juin 2022



Pensez à vous inscrire sur la liste électorale !

Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au **4 mars 2022** pour l'élection présidentielle et jusqu'au **6 mai 2022** pour les élections législatives.

 PAR INTERNET www.demarches.interieur.gouv.fr	 PAR COURRIER À votre mairie	 EN MAIRIE En personne ou en mandatant un tiers
---	---	--

Contrôler son inscription sur le site du service public :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/sercices-en-ligne-et-formulaires/ISE

Sécurité

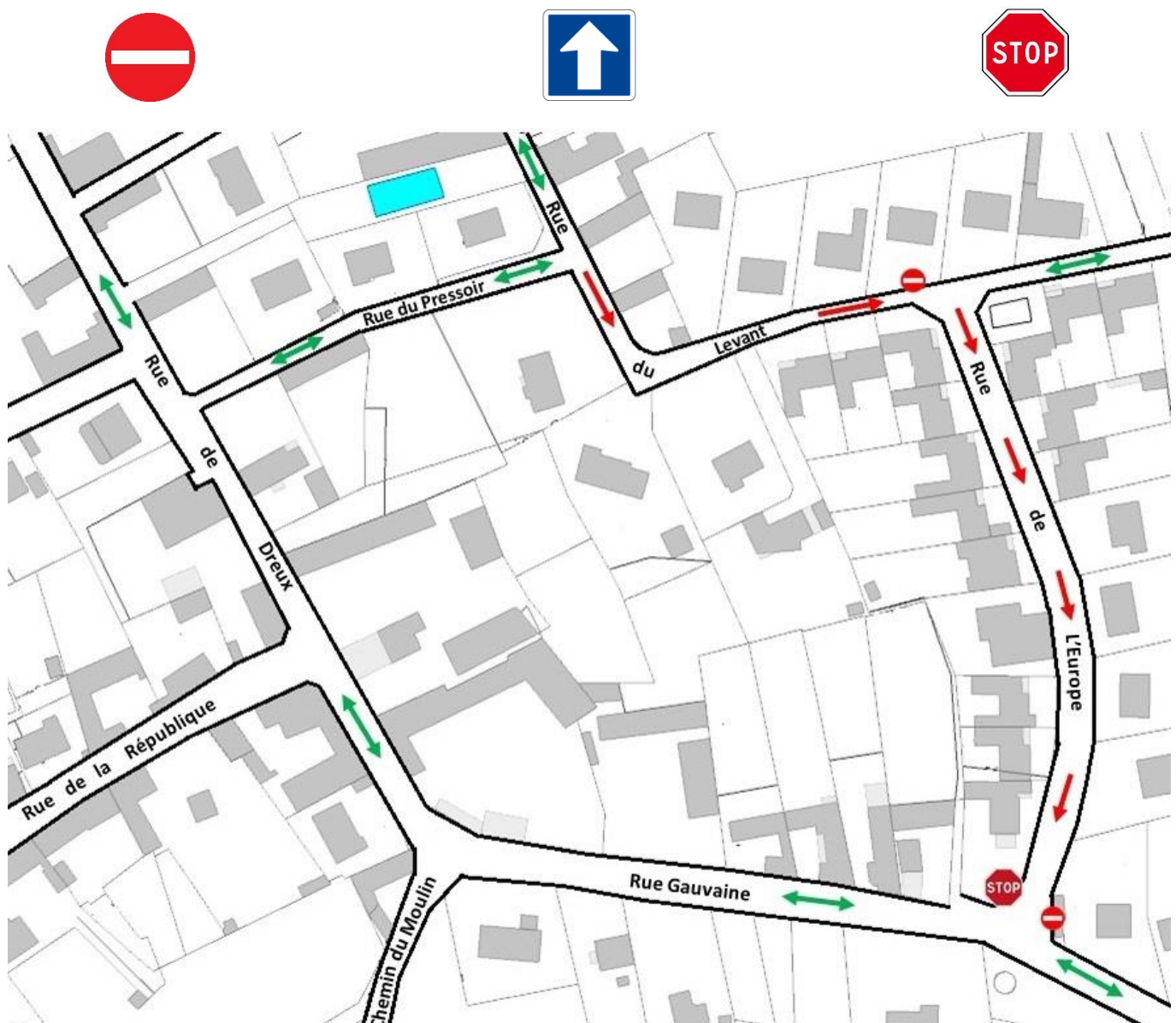
La Municipalité dont la réflexion sur la sécurité est toujours en cours, a souhaité mettre en place un groupe de travail "sécurité routière" afin que chacun puisse participer et apporter des idées adaptées à chaque rue.

Un groupe de travail (pilote par Monsieur Julien Legrand, conseiller municipal, assisté de Madame le Maire) s'est donc constitué afin d'échanger de façon constructive et de trouver des solutions sur les problèmes de vitesse et de sécurité, de comportements dangereux sur notre commune. Vous êtes nombreux à nous contacter sur ce sujet. Des constats, malheureusement, qui se poursuivent au-delà de notre territoire.

Merci aux habitants de s'être portés volontaires. La sécurité est l'affaire de tous !

Des essais ont eu lieu et des aménagements provisoires ont vu le jour... nécessaires pour avancer !

Ci-dessous le nouveau plan de circulation des rues de l'Europe et du Levant.



Les maisons France Services vont permettre de simplifier la relation des usagers aux services publics.

La mairie de Tremblay-les-Villages a été labélisée Maison France Services !

Des permanences de différentes administrations de l'Etat et partenaires ont lieu chaque semaine (Finances publiques, Pôle emploi, Mission locale, CAF, MSA, CPAM, assurance vieillesse...).

Notre commune étant géographiquement proche de celle de Tremblay-les-Villages, l'accès à ces services peut être une aide non négligeable pour vous, notamment les demandeurs d'emplois, les personnes âgées, les personnes n'étant pas équipées d'outils numériques et informatiques ou dans l'impossibilité de réaliser des démarches en ligne.

Un dépliant présentant la structure, ses activités et les permanences des partenaires a été distribué et d'autres exemplaires sont disponibles en mairie de Challet.

 Pour plus d'infos contactez la Mairie de Tremblay-les-Villages au 02.37.65.28.18.



A votre service ! SOLiHa et Chartres Rénov'habitat

Acteur de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est porté par l'engagement citoyen de ses administrateurs bénévoles et la compétence de ses professionnels au service du projet habitat des personnes et des territoires, dans ses dimensions environnementales et sociales. Son objectif principal est de favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

Toutes les associations SOLIHA sont agréées Service social d'intérêt générale par l'Etat.

Merci aux habitant(e)s qui ont rendu une petite visite aux agents SOLIHA venus avec leur truck le vendredi 3 décembre. Des démonstrations et des conseils pour votre bien-vivre à domicile.

A l'issue 4 ateliers ont été programmés sur le mois de janvier 2022, comme les gestes et postures au quotidien, l'aménagement du logement, les subventions et le développement durable.

 Contact : 36 Av. Maurice Maunoury 1er étage
28600 Luisant. Tél : 02 37 20 08 58

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



SOLiHA NORMANDIE SEINE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT Eure / Eure-et-Loir

CHALLET accueille

 *ateliers*
BIEN CHEZ SOI AVEC SOLIHA

Des **CONSEILS** et **ASTUCES** pour les séniors en quête d'un logement **confortable, pratique et économe**

GRATUIT
Ouvert à tous les retraités
Distribution de Kits
« Bien Chez Soi » pour chaque foyer participant

Ateliers thématiques
Salle communale de Challet
1 Rue de Verdun
28300 CHALLET

Séance 1 : Les bons gestes et postures au quotidien
Le Jeudi 06 Janvier 2022 de 14h00 à 17h00

Séance 2 : Les accessoires innovants et astucieux
Le Jeudi 13 Janvier 2022 de 14h00 à 17h00

Séance 3 : L'aménagement du logement et les subventions
Le Jeudi 20 Janvier 2022 de 14h00 à 17h00

Séance 4 : L'habitat durable
Le Jeudi 27 Janvier 2022 de 14h00 à 17h00

Renseignements et **inscriptions** auprès de la Mairie par téléphone : 02 37 23 97 94 ou par mail :





Les autorisations de travaux



01 Je modifie l'extérieur

en édifiant ou modifiant un portail, une clôture ; en changeant la couleur des portes, du crépi...

> DÉCLARATION PRÉALABLE

02 J'aménage mon garage en pièce habitable

> JE VIENS ME RENSEIGNER EN MAIRIE

En zone urbaine :

- il fait moins de 40 m²
- il fait plus de 40 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les autres zones :

- il fait moins de 20 m²
- il fait plus de 20 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

03 Je crée ou modifie une ouverture

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

04 J'installe des panneaux solaires

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

05 Je rénove la toiture

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

06 J'installe une fenêtre dans le toit

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

07 J'installe un abri de jardin

- de moins de 5 m²

> AUCUNE FORMALITÉ*

- entre 5 m² et 20 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE

* en respectant tout de même le règlement du PLU.

08 Je construis une véranda

> JE VIENS ME RENSEIGNER EN MAIRIE

En zone urbaine :

- de moins de 40 m²
- de plus de 40 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les autres zones :

- de moins de 20 m²
- de plus de 20 m²

> DÉCLARATION PRÉALABLE

> PERMIS DE CONSTRUIRE

09 Je rénove ma façade

cela modifie l'aspect extérieur de ma maison

> DÉCLARATION PRÉALABLE

10 J'installe une piscine enterrée ou hors-sol

- de moins de 10 m² ou qui ne reste en place que 3 mois maximum par an

> AUCUNE FORMALITÉ

- de 10 à 100 m², sans couverture (ou avec une couverture de moins de 1,80 m de haut)

> DÉCLARATION PRÉALABLE

- de plus de 100 m² ou dont la couverture dépasse 1,80 m de haut

> PERMIS DE CONSTRUIRE

Bon à savoir

- La commune a 1 mois pour instruire une déclaration préalable, 2 mois si le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.
- Le délai d'instruction d'un permis de construire peut varier de 2 à 5 mois en fonction des consultations nécessaires au projet.
- Pour tout projet excédant 150 m² (création ou agrandissement), vous avez obligation de faire appel à un architecte.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Déposer une déclaration préalable ou un permis de construire en mairie ne vaut pas autorisation.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La non-déclaration des travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.

Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en mairie et dépend de la superficie de la construction, des places de parking, etc...

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale.

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que le montant varie d'une commune à une autre.

Cette taxe est payable en deux fois, à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire ou Déclaration Préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.taxe-amenagement.fr

Données cadastrales

Vous souhaitez obtenir un extrait du plan cadastral ?

Vous pouvez obtenir ces informations depuis votre domicile, sur votre ordinateur, en consultant le site : **www.cadastre.gouv.fr**

Vous pourrez ainsi consulter gratuitement et imprimer des extraits de plan normalisés ou non aux formats A4 et A3.

Vous souhaitez obtenir un relevé de propriété de l'un de vos biens ?

Vous pouvez vous rendre sur la messagerie sécurisée de votre espace en ligne et déposer une demande en mentionnant les informations suivantes :

- Le nom du propriétaire
- Le nom de la commune
- La référence parcellaire

Vous souhaitez obtenir un relevé de propriété du bien d'un tiers ?

Vous pouvez télécharger l'imprimé 6815-EM-SD à partir de la barre de recherche du site **www.impot.gouv.fr**, le remplir et ensuite le déposer sur la messagerie sécurisée.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez vous adresser au service des Impôts Fonciers de Chartres au 02 37 18 70 83. Les relevés de propriété vous seront remis dans un délai d'environ huit jours.

Infos pratiques

MAIRIE

1, rue de Verdun.
02 37 23 97 94
mairie.challet@wanadoo.fr
<http://www.mairie-challet.fr>

Ouverture du secrétariat
Mardi de 14h à 19h
Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Permanence du Maire et des Adjointes
Mardi de 17h à 19h ou sur rendez-vous

NUMEROS D'URGENCE

Samu : **15**
Police : **17**
Brigade de Chartres : **02 37 91 27 10**
Pompiers : **18 ou 112**
Sans abri : **115**
Enfance maltraitée : **119**
Femmes en danger : **3919**
Centre antipoison : **02 41 48 21 21**

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Delphine DOS SANTOS : 8, Rue du Friche
02 37 32 53 68

Mme Elodie VILAIN : 8, rue de Fresnay
06 34 41 92 70

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Laure HAMMOUCHE assure une permanence en mairie
de Clévilliers (sur Rdv) le 3^{ème} mardi du mois.
02 37 23 52 13 (secrétariat) ou 02 37 37 23 52 00

MAISON FRANCE SERVICES

7 rue de Chateauneuf 28170 Tremblay-les-Villages
02 37 65 28 18
france-services@tremblaylesvillages.com

PHARMACIE

Pharmacie de garde : le **3237**

Pharmacie la plus proche :
2 Bis, place de l'Eglise Tremblay-les-Villages
02 37 65 22 73

NUISIBLES

PKNuisibles : guêpes, frelons, taupes, rats, souris,
piégeage,...
06 12 51 31 53
pknuisibles@gmail.com / pknuisibles.hubside.fr

AUXILIAIRES MEDICALES

- Pédicure - Podologue
31 rue du Dr Taugourdeau - Tremblay-les-Villages
06 24 40 07 75
- Kinésithérapeutes
3 impasse Chardonnière - Tremblay-les-Villages
02 37 65 23 66

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

- 1, rue de la Libération - Bailleau-L'Evêque
02 37 22 97 72
- 31, rue du Dr Taugourdeau - Tremblay-les-Villages
02 37 65 22 60

HOPITAUX

- Hôpitaux de Chartres - Le Coudray
02 37 30 30 30 - <http://www.ch-chartres.fr>
- Centre hospitalier Victor Jousselin – Dreux
02 37 51 52 53- <http://www.ch-dreux.fr>
- ELSAM – Hôpital privé d'Eure-et-Loir à Mainvilliers
02 37 18 41 00 - <http://hpel.care>

The graphic features a purple and green color scheme. At the top is the 'Proxi' logo with a shopping cart icon. Below it, a purple banner reads 'PRODUITS LOCAUX • RELAIS COLIS • PRODUITS FRAIS • DÉPÔT DE PAIN • CAFÉ-BAR'. To the right, a 'Nouveau' badge mentions 'BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN'. A chalkboard sign says 'Produits locaux' next to an image of bread. A 'mondiaal relay' sign is on the left. A shopping bag icon is labeled 'relais colis'. A coffee cup icon is labeled 'epicerie bercheres'. A woman's face is at the bottom right. A yellow banner at the bottom says 'poulet fermier'. The phone number '09 54 47 28 67' is at the bottom right.

PROXI

PRODUITS LOCAUX • RELAIS COLIS • PRODUITS FRAIS • DÉPÔT DE PAIN • CAFÉ-BAR

28300 BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN

40 Grande Rue

poulet fermier

09 54 47 28 67

HORAIRES
MARDI AU SAMEDI
8h-13h
15h30-20h
DIMANCHE
8h-13h

Infos Pratiques

SERVICES TECHNIQUES

Electricité : SYNELVA

12, rue du Président Kennedy 28110 Lucé

- Accueil physique : Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

- Accueil téléphonique : 02 37 91 80 00, du lundi au vendredi de 8h à 18h.

- Accueil technique : 02 37 91 80 30, du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

<http://www.rseipc.fr>

Eau : Cm Eau

Zone « Les Jardins d'Entreprises » - Immeuble Technopolis / Bâtiment A – 4, rue Blaise Pascal 28000 Chartres.

- Accueil physique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- Accueil téléphonique : 02 34 43 90 22

<http://www.cmeau.com>

DECHETS

Déchetterie la plus proche :

ZA de Pierres. 2 Rue du Clos de Marolles 28130 Pierres

<http://www.sitreva.fr>

Chartres métropole met également 4 déchetteries à votre disposition : Champhol, Chaunay, Dammarie et Saint-Aubin-des Bois (<http://www.chartresmetropole.fr>).

Déchets verts

D'avril à novembre, vous pouvez déposer vos déchets verts dans le conteneur situé à Fresnay-le-Gilmert que Chartres Métropole met à disposition.

Encombrants

Ce service est assuré deux fois dans l'année, ces dates figurent sur le calendrier des collectes des ordures ménagères. **Les encombrants doivent être sortis la veille après 19h.**

N'hésitez pas à consulter les sites internet de la mairie et de Chartres Métropole.

Déchets recyclables :

Les containers, situés rue de la République, sont uniquement réservés aux déchets recyclables. Pour le reste les déchetteries de Pierres et Chartres Métropole sont à votre disposition.

AGENCE POSTALE

Mairie de Clévilliers

Lundi : 13 h 30 - 18 h 00, Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00

Vendredi : 13 h 30 - 18 h 00, Samedi : 9 h 00 - 12 h 00

02 37 23 91 57

PAROISSE St-YVES-DES-TROIS-VALLEES

Le Père Don René-François CHARBONNEL - Curé

28, rue Maunoury 28130 MAINTENON

02 37 23 01 28

paroisse.styvesdestroisvallees@orange.fr

www.paroissemaintenon.com

COMMERCES AMBULANTS

• Tony Pizza, pizza à emporter tous les mercredis soir des semaines impaires (parking de la salle communale).
06 65 64 95 26

• La Fringale, hot-dogs et burgers, tous les vendredis soir des semaines paires (parking de la salle communale).

• Boucherie DARMIGNY de Clévilliers circule le vendredi.

• Poissonnerie NOVAK circule le mardi vers 13h.

ARTISANS & COMMERCANTS LOCAUX

• Mr Dimitri TACHAT, menuiseries et agencements
2, rue Gauvaine.

02 37 33 07 45 / 06 89 51 05 18

<http://www.menuiserie-tachat-agencement.com>

• Mme Violette ORTORE, Esthéticienne
24, rue de la République.

06 33 41 52 71

CHAMBRES D'HOTES

Mr Pierre-Yves DUPUY : 16, rue de la République

02 37 23 96 76 / 06 83 04 53 53.

dupuy.pierre-yves@wanadoo.fr

<http://lesjardinsdiris.e-monsite.com>

FOURRIERE ANIMALE

• Mondonville, 28300 Amilly

Tél : 02 37 36 02 04 ou 06 48 85 68 88

• Le Refuge Bouconville, 28170 SERAZEREUX

Tél : 02 37 65 23 58

Tabac – Presse – Jeux – Livraison à domicile

Alimentation Générale
Olivier Locket

35 rue du docteur Taugourdeau
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

**Magasin
Entièrement
Rénové**

**Relais
pickup**

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi, Mardi,
Jeudi, Vendredi
7h-13h • 15h-19h30

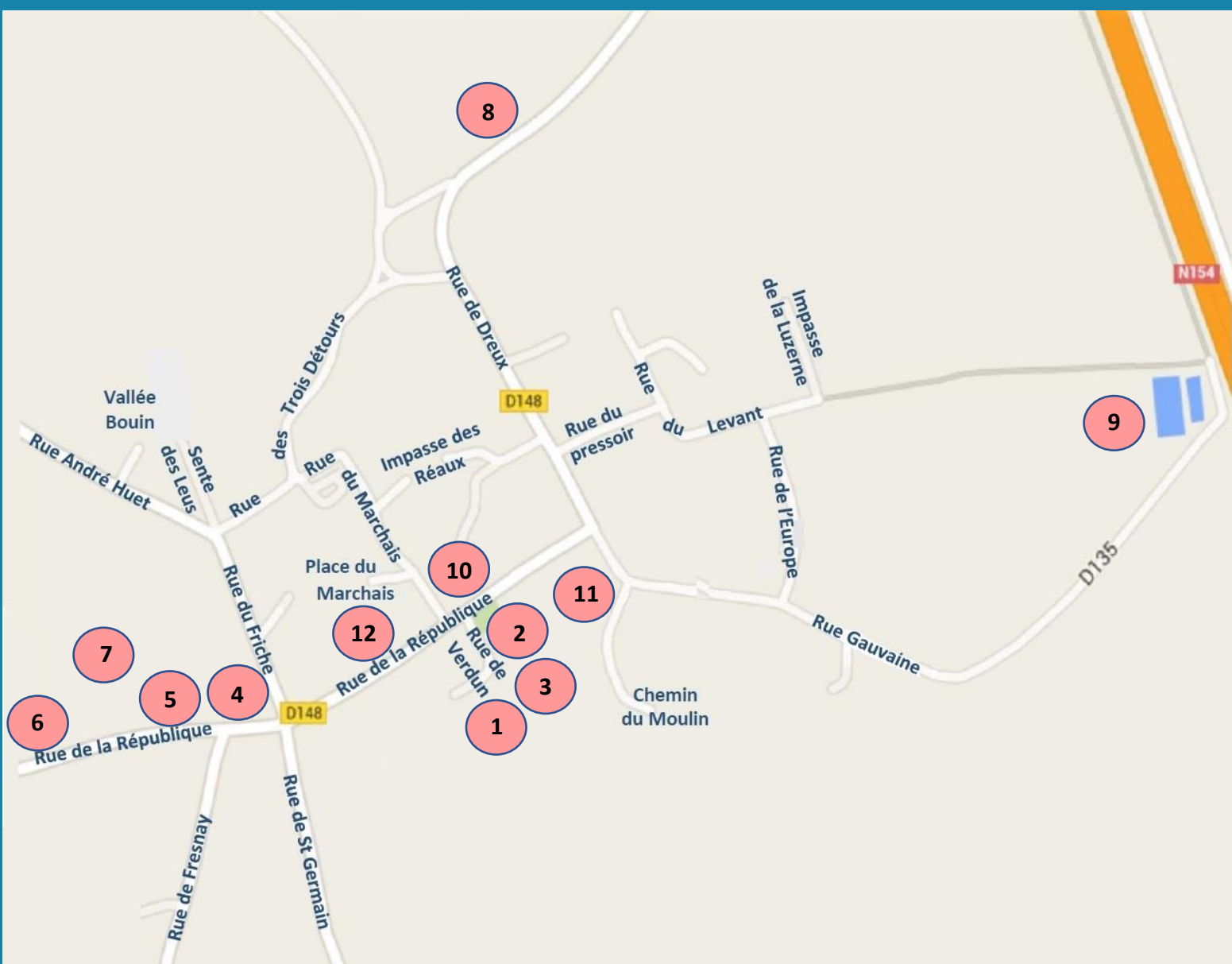
Samedi
8h30-13h • 15h-19h30

Dimanche
9h30-13h

02 37 65 28 10
epicerie.lochet@gmail.com

Livraison à domicile 15km
autour de TREMBLAY LES VILLAGES

COMMANDER
EN LIGNE www.epicerie-lochet-28.fr



Bâtiments communaux

1 Mairie

2 Eglise

3 Salle paroissiale

4 Salle et logement communal

5 Arsenal des pompiers

6 Château d'eau

7 Espace intergénérationnel

8 Cimetière

9 Bassins de lagunage

Commerçants et artisans

10 Chambres d'hôtes à la ferme DUPUY

11 Menuiserie TACHAT agencement

12 Esthéticienne, V. ORTORE « Même pas mal »

Toute l'année,
Retrouvez l'actualité de la commune de Challet :

www.mairie-challet.fr

Facebook

Panneau Pocket